



Communauté de Communes
de Desvres-Samer

Département du Pas-de-Calais

Arrondissement

Extrait du registre des délibérations

Envoyé en préfecture le 29/04/2026

Reçu en préfecture le 29/04/2026

Publié le

ID: 062-200018083-20260423-D2320260423-DE

Séance du 23 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi vingt-trois avril à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués le vendredi dix-sept avril, se sont réunis à la salle des Potiers, place des Potiers, à Desvres sous la présidence de Monsieur Christophe FOURCROY

Délibération n°23-2026-04-23

Etaient présents :

M. Dominique CHIVET, M. Christophe GUCHE, Mme Monique GOUDAL, M. Vincent LACHERE, M. Benoît LONGUET, M. Aimé HERDUIN, M. Etienne MAES, M. Marc DENAVAUT, M. Claude PRUDHOMME, M. Marc DEMOLLIENS, M. Ludovic DUTRIAUX, Mme Nathalie TELLIER, M. Simon LEMAIRE, M. Jean-Luc MARCOTTE, Mme Martine GOURNAY-PRUD'HOMME, M. Christophe COUSIN, M. Jean-Claude RETAUX, M. Jean-François SAGOT, M. Philippe DEMOLLIENS, M. Jean-Marc DUFOUR, Mme Anne FOQUET, Mme Anita THOMAS, M. Jackie BAHEUX, M. Mathieu DELATTRE, Mme Colette DUCHATEL, M. Samuel GEST, M. Dominique PAQUES, M. Patrick QUIERTANT, M. Christophe DOUCHAIN, M. Jean-Michel MARTEL, M. Luc VAN ROEKEGHEM, Mme Cristina BASTIDE, M. Alain MAQUINGHEN, M. Alain LOUVET, Mme Julie WALLE, Mme Maryse BEAUSSE, Mme Rebecca CHATILLON, Mme Fabienne FOURRIER, M. Christophe FOURCROY, M. Didier PAQUES, M. Francis GRANDERIE, M. Joël COQUET, M. Marc COUSIN, M. André GOUDALLE.

Pouvoirs :

M. Jean-Christophe SERGENT à M. Etienne MAES
Mme Marylise THILLIEZ à Mme Nathalie TELLIER
M. Raymond LEJOSNE à M. Simon LEMAIRE
Mme Anne DACHICOURT à M. Marc DEMOLLIENS
Mme Véronique BALLY à Mme Anita THOMAS
Mme Laurence LEFEBVRE à M. Luc VAN ROEKEGHEM

Etaient remplacés :

M. Xavier BAILLY par Mme Sylvie TERRY
M. Hervé BROUART par M. Vincent HAMY

Secrétaire de séance :

M. Simon LEMAIRE

Nombre de membres en exercice	52
Nombre de membres présents	46
Excusés avec pouvoir à un titulaire	6
Remplacés par un suppléant	2
Excusés	0
Absents	0
Nombre de votes	52

Délibération n°23-2026-04-23

Objet : Commission d'Appel d'Offres

La Commission d'Appel d'Offres (CAO) constitue une instance de décision pour l'attribution des marchés à procédure formalisée, à partir du seuil des marchés de fournitures et services et du seuil des marchés de travaux.

Le conseil communautaire doit procéder à la constitution de la commission d'appel d'offres. Les membres sont désignés par le conseil, en son sein, dans les mêmes conditions que les communes (articles 22 et 23 du Code des Marchés Publics).

Vu les dispositions de l'article L.1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que la Commission d'Appel d'Offres (CAO) est composée conformément aux dispositions de l'article L.1411-5 du même code ;

Vu les dispositions de l'article L.1411-5 du CGCT prévoyant que pour un EPCI, la CAO est composée de l'autorité habilitée à signer le marché public ou son représentant et par 5 membres de l'assemblée délibérante. Il doit également être procédé à l'élection des suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires et dans les mêmes conditions.

Considérant qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires ;

L'élection a lieu sur une même liste, sans panachage ni vote préférentiel, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

L'élection des membres titulaires et suppléants doit avoir lieu à bulletin secret sauf si l'assemblée délibérante décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret.

Considérant que l'assemblée délibérante a décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour l'élection des membres,

Appel à candidatures : aucune candidature

Il est proposé la liste ci-après

Commission Appel d'Offres	
	Représentant le Président
Titulaires	Suppléants
CHRISTOPHE DOUCHAIN	DOMINIQUE CHIVET
JEAN LUC MARCOTTE	CHRISTOPHE GUCHE
PATRICK QUIERTANT	BENOIT LONGUET
RAYMOND LEJOSNE	FRANCIS GRANDERIE
VINCENT LACHERE	JACKIE BAHEUX

Après avoir délibéré, le Conseil Comunautaire a proclamé les élus ci-dessus membres de la CAO par :

- **51 voix pour**
- **1 abstention (Mme Maryse Beausse)**

Fait et délibéré à Desvres, le 23 avril 2026

Le secrétaire de séance


Simon LEMAIRE

Le Président


Christophe FOURCROY